

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSUREUR : AXA
TYPE DE CONTRAT : Exclusif
GARANTIE : 11 millions d'euros par sinistre

AGENCE : Pierre ZADOK
ANTERIORITE DU CONTRAT : 15 ans
NOMBRE D'ACTIVITES associées au contrat : 4

- REIKI
- SHIATSU
- MAGNETISME
- SOPHROLOGIE
- RELAXOLOGIE
- REFLEXOLOGIE
- PNL
- HYPNOSE
- PSYCHOMOTRICITE
- PSYCHOLOGIE
- PSYCHANALYSE
- NATUROPATHIE
- QI QONG
- TAI CHI
- MASSAGES BIEN ÊTRE
- MTC SANS AIGUILLES
- FORMATEUR DANS CES ACTIVITES
- TECHNIQUE NEURO STRUCTURELLE (NST)
- CONSTELLATION SYSTEMIQUE
- COMMUNICATION NON VIOLENTE

Pour une activité non mentionnée ici, prendre contact avec le SNK®.

Activités demandant une souscription d'un autre contrat :

KINESITHERAPIE
OSTEOPATHE

ASSURANCE DE L'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE : chute, bris, accidents corporels

ASSURANCE LIEE A L'ACTIVITE DU KINESIOLOGUE

ASSURANCE LORS DE MANIFESTATION EXTERIEURE : 30 jours par an

MONTANT DE LA PRIME : **81€27**
NE COMPREND PAS LA PROTECTION JURIDIQUE

CONTRAT EN SUPPLEMENT : PROTECTION JURIDIQUE : LITIGE AVEC DES TIERS
(administration, banque, propriétaire du local loué, client, voisin, confrère etc....).

MONTANT DE LA PRIME : **99€09**

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION A LA RCP :

- le kinésioLogue ne prétend pas être « thérapeute », la kinésioLogie ne faisant pas partie des thérapies
- être à jour de la cotisation auprès du SNK

MODALITES D'INSCRIPTION - Remplir :

- le bulletin d'adhésion fourni par le SNK®
- joindre un chèque à l'ordre de Pierre ZADOK – AXA selon le(s) contrats désiré(s)

